



COMPTE RENDU DE GROUPE DE TRAVAIL

« CHOIX DU MOE ET AMO »

4^{ème} (dernière) réunion : 15/03/2013

Liste des participants :

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
AUJAS Philippe	Cabinet Merlin
DOURIEZ Nadège	CG30
DOMINGUEZ Patrick	CG34
GAXIEU Thierry	Gaxieu/CICF
MEDJANI MARC	PMCA
CANTAREL Laetitia	Charte Qualité LR

Nos remerciements vont au CG34 qui nous a accueillis dans ses locaux pour cette réunion.

Le CINOV, anciennement CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France), à travers le groupe de travail national « Contrat Guide » souhaite mettre en place au niveau régional un CCTP pour le choix des MOE en assainissement. Ainsi, ce travail sera assuré par la Charte Qualité LR co-piloté par M. GAXIEU, représentant du CINOV (Fédération des Syndicats des Métiers de la Prestation Intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique) en Région Languedoc Roussillon et membre du comité de suivi de la Charte Qualité LR.

Le groupe de travail national « Contrat Guide » a mis en ligne un contrat guide de marché public de maîtrise d'œuvre. Ce document se compose d'un guide d'utilisation avec notamment « les 20 questions essentielles qu'un maître d'ouvrage doit se poser pour définir son besoin et passer une bonne commande de maîtrise d'œuvre », d'un Acte d'engagement, d'un CCAP, d'un CCTP, et de document d'aide à la rédaction. Ce document servira de base de travail au groupe régional.

Pour télécharger ce guide, il faut s'enregistrer en ligne.

Le lien de téléchargement de ce guide est le suivant : <http://www.cinov.fr/centre-de-ressources/contrat-guide-infra>

Ce document est à remplir directement par ordinateur avec des cases intuitives qui adaptent le document en fonction des éléments cochés.

Ce document a été diffusé par le CINOV et le Moniteur. La Version web a été mise en ligne en mai 2012.

Le comité de suivi de la Charte Qualité Languedoc Roussillon a décidé de lancer une réflexion sur l'aide au choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de l'intégrer au groupe de travail pour le choix du MOE.

En effet, le retrait de la MOE publique interroge sur les soutiens dont disposeront les collectivités à l'avenir. Ces dernières souffrent d'un déficit d'information, de manière plus importante pour les petites collectivités rurales, en lien avec le manque de compétences techniques et dont les exigences et les besoins de sensibilisation sont déterminants.

Or, le cadre législatif de l'AMO n'est pas aussi clair que celui de la MOE (Loi MOP).

La base de travail sera le DCE type pour la consultation de l'AMO réalisé par la Charte AAO

Résumé de la réunion :

Cette dernière réunion a permis de valider tous les documents.

Les dernières modifications à faire sont les suivantes :

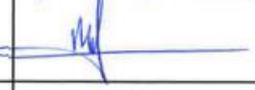
Sur la note d'introduction :

- Remplacer CINOV par CICF (faire attention que le lien vers le document mis en ligne est bien celui du CINOV)
- Rappeler que les offres anormalement basses ne doivent pas être analysées dans le tableau d'analyse des offres.

Sur le document « aide au choix de l'AMO », il a été décidé de remplacer la formule d'actualisation du CCAP par une formule de révision proposée par M.DOMINGUEZ.

La Charte remercie tous les participants de ce groupe de travail.

Groupe de travail "aide au choix du MOE et AMO" 15/03/2013

Nom	Entreprise	Mail	Signature
Laurent Tubicla	Verseau Developpement		
Cantarel Laetitia	"	info@chub-commission.fr	
AUJAS Ph. Pijpe	CABINET MERLIN	paugas@cabinet-merlin.fr	
GAXIEU Thierry	GAXIEU	thierry.gaxieu@gaxieu.fr	
MEDJANI Nor	P.N.C.A.	m.medini@perpignan-mediterranee.org	
DOURIEZ Nadège	CG 30 - DEEAR SATAC	nadège.douriez@geard.fr	
DORINGUAS Patrick	CG 34	pdomingues@cg34.fr	